

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 3 DÉCEMBRE 2019

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2019 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

1° - RECRUTEMENT À TITRE ACCESSOIRE :

L'aménagement de la rue de Courgains débutera par l'adduction d'eau dès le 6 janvier prochain.

Pour les phases « assainissement » et « aménagement voirie » nous souhaitons faire appel pour une assistance à maîtrise d'ouvrage à M. Stéphane BOUDIER. Son employeur a donné son accord pour un cumul d'activités à titre accessoire pour une rémunération de 40 € brut/heure.

(VOTE)

Une réunion aura lieu avec le Département pour la partie enfouissement des réseaux le mardi 3 décembre, un compte-rendu vous sera fait en séance.

2° - TARIFS PUBLICS LOCAUX :

Proposition d'une augmentation de 2 % (*arrondis à l'euro supérieur ou inférieur*)

LOCATION SALLES JEAN-DE-LA-FONTAINE – MAROLLES-LES-BRAULTS :

	Personnes de l'extérieur		Personnes de Marolles et Associations Marolloises	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
Salle A (450 personnes)	462,00 €	82,00 €	304,00 €	61,00 €
Salle A (vin d'honneur)*	520,00 €	82,00 €	353,00 €	61,00 €
Salle B (150 personnes)	237,00 €	82,00 €	159,00 €	61,00 €
Salle B (vin d'honneur)*	315,00 €	82,00 €	195,00 €	61,00 €
Salle B1 (100 personnes)	183,00 €	82,00 €	110,00 €	61,00 €
Salle B1 (vin d'honneur)*	223,00 €	82,00 €	135,00 €	61,00 €
Salle B2 (35 personnes)	65,00 €	82,00 €	49,00 €	61,00 €
Salle B2 (vin d'honneur)*	92,00 €	82,00 €	61,00 €	61,00 €
Aînés Ruraux (forfait annuel salle B2)			953,00 €	
Tarif horaire			9,30 €	

Location vaisselle :

0,20 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marollaises

0,24 € par pièce pour les personnes extérieures

8,50 € la nappe

SALLE DE DISSE-SOUS-BALLON :

Week-end :

Personnes de la Commune Nouvelle : 92 €

Personnes de l'extérieur : 112 €

Tarif journalier du lundi au vendredi :

Personnes de la Commune Nouvelle : 61 €

Personnes de l'extérieur : 71 €

La salle de Dissé-sous-Ballon sera réservée deux fois par an **gratuitement** à l'occasion de la « Fête des Voisins » et du « Repas d'Automne ».

GYMNASE : 15 € de l'heure

CONCESSIONS FUNERAIRES :

	Marolles-les-Braults	Dissé-sous-Ballon
Trentenaire		
Simple (2 m ²)	88,00 €	82,00 €
Double (4 m ²)	173,00 €	/
Cinquantenaire		
Simple (2 m ²)	135,00 €	102,00 €
Double (4 m ²)	265,00 €	/

Cavernes :

Caverne trentenaire : 631,00 €

Caverne cinquantenaire : 697,00 €

(prix de la gravure sur plaque à ajouter)

Jardin du Souvenir :

Dispersion = gratuité

Acquisition plaque pour livre du souvenir = 39,00 € + gravure (*Technograph* : 3,00 € la ligne)

Columbarium :

	Marolles-les-Braults	Dissé-sous-Ballon
Case	561,00 €	673,00 €
+ concession 30 ans	88,00 €	82,00 €
+ concession 50 ans	135,00 €	102,00 €

DROITS DE PLACE :

Marché = gratuité
Camions vente (outillage, etc...) : 46,00 €

CHENIL :

Pension journalière : 17,00 €

ASSAINISSEMENT :

Taxe de raccordement au réseau : 2 500,00 €
Prime fixe sur m³ : 0,53 €

PHOTOCOPIES :

A4 noir : 0,35 €
A4 couleur : 1,15 €
A4 recto/verso noir : 0,65 €
A4 recto/verso couleur : 2,25 €

A3 noir : 0,65 €
A3 couleur : 2,15 €
A3 recto/verso noir : 1,25 €
A3 recto/verso couleur : 4,30 €

(VOTE)**3° - VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZO n° 21 « LA RUE D'ENFER » :**

M. François GESLAND souhaite acquérir cette parcelle (2 ha 03 a 80 ca) qu'il exploite actuellement.

La Commune a pris contact avec la SAFER pour connaître le prix actuel de la terre sur Marolles. Cette dernière n'ayant pas répondu, nous vous demandons votre accord pour que M. LEFEBVRE négocie le prix de vente sur la base du prix qui sera déterminé par la SAFER, avec un seuil minimum de 6 000 € l'hectare.

(VOTE)**4° - VOITURE AUTOPARTAGE :**

Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer les contrats régissant les opérations entre l'opérateur « CLEM ' » et la Mairie de Marolles-les-Braults.

- Les agents et les élus peuvent être enregistrés sur la plateforme. Une fois enregistrés, ils ont accès gratuitement aux différents véhicules disponibles pour un usage strictement professionnel pour les agents et dans le cadre de leur mandat pour les élus. Etre titulaire d'un permis de conduire valable.

- Pour le public :

- Etre titulaire du permis de conduire,
- Possibilité de s'inscrire sur la plateforme,
- Paiement direct par Internet,
- Abonnement mensuel de 4 € TTC/mois uniquement en cas de réservation dans le mois + consommation.

Le produit des consommations est reversé à la Commune par la Société « CLEM ' ».

Contrat entrant en vigueur le 14 décembre 2019, date d'arrivée des deux véhicules (2 Renault « Zoé »).

Contrat conclu pour 14 mois soit jusqu'au 5 février 2021. La Société « CLEM ' » :

- Gère la plateforme pour l'accès aux services,
- Assure la relation des usagers aux services,
- Détient une assurance responsabilité civile,
- Suit le fonctionnement des infrastructures de recharge,
- Assure la gestion des interventions pour les maintenances de niveau 1 et 2.

Prestations proposées pour la Commune :

- | | |
|--|-------------------------|
| • Abonnement plateforme de partage : | 65 € HT |
| • Supervision borne : | 20 € HT/borne, |
| • SIM 3G : | 12,50 € HT/borne, |
| • Location terminal de géolocalisation : | 15,00 € HT/véhicule, |
| • Assurance : | 70,47 €/véhicule/mois, |
| • Assurance borne : | 125,00 € TTC/an, |
| • Frais de gestion : | 10,31 € /véhicule/mois. |

Tarifications proposées aux Particuliers :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| • Réservation de 0 à 6 heures : | 8,00 € TTC |
| • Réservation de 6 à 12 heures : | 13,00 € TTC |
| • Réservation de 12 à 21 heures : | 18,00 € TTC |

Plus abonnement de 4 € TTC si réservation dans le mois (frais de gestion)

Recharge : 1 € la ½ heure + frais de gestion.

(VOTE)

5° - SARTHE-HABITAT – RÉSIDENCE « LE BONIO » :

Le 31 octobre 2019, Sarthe-Habitat nous a présenté une étude de capacité réalisée sur le foncier situé au sein de la résidence « Le Bonio ».

Cette étude a montré la possibilité de construire 5 logements locatifs avec jardins et garages (1 T2 et 4 T3).

Le Conseil Municipal doit délibérer à savoir :

- Sur la mise à disposition du foncier avec échange de parcelles,
- Sur la viabilisation par la collectivité avec un groupement de commandes géré par Sarthe-Habitat.

(VOTE)

6° - LOTISSEMENT RÉSIDENCE DES POMMES D'AMOUR :

Détermination du prix de vente des lots au m²

(VOTE)

7° - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :

Budget Commune :

Prélever de l'article 020 « Dépenses Imprévues » la somme de **11 000 €** et l'affecter à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » - Opération n° 10 « Bâtiments Communaux ».

Budget Lotissement :

(à voir)

(VOTE)

8° - QUESTIONS DIVERSES :

- Arrêté préfectoral n° DC PPAT 2019 – 0265 du 15 novembre 2019 : Autorisation environnementale délivrée pour l'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (Communes de Thoigné et Courgains (voir pièce jointe).

- Cérémonie du 11 novembre